



**TOURNÉE ANNUELLE
DE CONSERVATION CADASTRALE**

**AVIS AUX
PROPRIÉTAIRES FONCIERS**

Les propriétaires fonciers sont informés que M. **DELANGUE M, Géomètre du Cadastre** sera de passage en commune au cours des mois de **février et mars 2024** afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés. L'agent du cadastre désigné ci-dessus est autorisé à pénétrer dans les propriétés privées suivant arrêté préfectoral du 20/01/1998.

L'agent est porteur d'une carte professionnelle délivrée par l'Administrateur des Finances Publiques qu'il présentera à toute demande.

Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné.

A *Sailly Lys*....., le **05.FEV.2024**.....



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ